

2021_CT2_604

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle commercial de la Pioline à Aix-en-Provence - Approbation du programme de travaux de confortement du Pont sur l'Arc, chemin de la Pioline

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 9 décembre 2021

05_1_03

■ Réhabilitation du Pôle commercial de la Pioline à Aix-en-Provence – Approbation du programme de travaux de confortement du Pont sur l'Arc, chemin de la Pioline

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix poursuit des actions de réhabilitation des zones d'activités.

Sur la zone commerciale de la Pioline, le chemin de la Pioline représente l'axe d'entrée Nord du pôle. Ce chemin franchit la rivière de l'Arc juste avant le raccordement avec la rue Guillaume du Vair. Le pont supportant le chemin et permettant le franchissement de l'Arc est aujourd'hui géré par le Territoire du Pays d'Aix.

Une inspection périodique détaillée a été réalisée en 2020 et a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de confortement en amont et au niveau de la culée sud, coté station d'épuration.

Le programme de travaux s'établit comme suit :

- En amont de la culée : Reprise de la fondation sous gabions, afin de réparer les zones érodées et ravénées par l'écoulement de l'eau. Cela consiste à reconstituer la protection mécanique mise en place en amont de la culée.
- A l'arrière de la culée : Reconstitution de sol et mise en place d'une protection afin de pallier le ravinement des terres par l'eau venue des terrains en surplomb.
- Enlèvement et évacuation des embâcles accumulés autour de la pile de pont afin de rétablir le lit naturel de l'Arc actuellement obstrué à plus de 50 % au niveau de l'ouvrage.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 75 000 €HT.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 90 000 €HT (y compris études et travaux), soit 108 000 €TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Métropole Aix - Marseille - Provence

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°ECO 001-10122/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 portant le montant de l'Autorisation de Programme « Toutes Zones Etudes et travaux » à 10 M€ ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 16 novembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder au confortement du pont sur l'Arc, chemin de la Pioline.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de confortement du pont sur l'Arc, Chemin de la Pioline Pôle Commercial de la Pioline sur la Commune d'Aix-en-Provence, pour un montant de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC, études et travaux compris.

Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'exercice budgétaire 2022 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162331, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme DI331AP « Toutes Zones Etudes et travaux ».

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle commercial de la Pioline à Aix-en-Provence - Approbation du programme de travaux de confortement du Pont sur l'Arc, chemin de la Pioline

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le 14 DEC. 2021